

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – POSTULAT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé:	Date	Heure	Numéro	Département(s)	
	17.05.2015	10:04	15.144	DFS	
Annule et remplace					

Auteur(s): Jean-Paul Wettstein	Lié à: (Facultatif, cf. art. 241 OGC)
Titre: Dynamiser l'implantation de nouvelles entreprises sur territoire communal	ad
Contenu:	
<p><u>ATTENTION VERSION NON AMENDEE</u></p> <p>La nouvelle répartition de l'impôt sur les personnes morales a conduit à de fortes variations de revenus pour certaines communes. Si toucher une part de cet impôt, sans avoir d'entreprises sur son territoire, marque une volonté de solidarité entre les communes ce qui est une bonne chose, il apparaît que laisser l'intégralité des frais d'équipements à charge des communes qui souhaitent développer leur tissu industriel pourrait en décourager plus d'une.</p> <p>Nous demandons au Conseil d'Etat d'étudier les voies et moyens pour, malgré cette nouvelle répartition du produit de l'impôt sur les personnes morales, maintenir, voire favoriser le dynamisme des communes "industrielles" du canton qui acceptent l'implantation de nouvelles entreprises sur leur territoire, en particulier décharger ces communes d'une partie des coûts engendrés par ces implantations.</p>	
Développement (obligatoire):	
<p>On constate, de plus en plus, que certains citoyens se demandent s'il est judicieux de développer leur tissu industriel au vu des faibles retombées financières pour la commune qui accueille une entreprise. Il n'est pas rare d'entendre que le trafic induit et les charges d'infrastructures créent plus de nuisances que le produit de l'impôt.</p> <p>Afin d'éviter que ce pessimisme ne l'emporte sur la nécessité de développer des entreprises sur le territoire communal, les signataires demandent au Conseil d'Etat d'étudier les moyens de favoriser l'implantation de nouvelles entreprises dans les communes qui disposent d'endroits pour les accueillir.</p>	
Position du Conseil d'Etat:	
<p>Le Conseil d'Etat partage la volonté de ce postulat. Il propose néanmoins de le refuser car les préoccupations développées sont déjà largement prises en compte dans la politique déployée en matière de péréquation financière intercommunale, de fiscalité et d'appui au développement économique. Le mécanisme de redistribution de l'impôt communal sur les personnes morales prend par exemple en compte le nombre d'emplois recensés et avantage donc les communes qui en favorisent la création. Par ailleurs, la nouvelle stratégie d'appui au développement économique prévoit de soutenir les communes pour l'équipement des pôles économiques. L'Etat s'engage aussi financièrement pour acquérir des terrains.</p>	

L'urgence est demandée:

oui

non

Auteur ou premier signataire	Autres signataires (suite)
Jean-Paul Wettstein	
Autres signataires (nom, prénom)	
Marc-André Nardin	
Sylvia Morel	

Champs encadrés en rouge = champs à remplir obligatoirement

ENVOYER

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – POSTULAT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé:	Date	Heure	Numéro	Département(s)	
	17.05.2015	10:04	15.144	DFS	
Annule et remplace					

Auteur(s): Jean-Paul Wettstein	Lié à: (Facultatif, cf. art. 241 OGC)
Titre: Dynamiser l'implantation de nouvelles entreprises sur territoire communal	ad
<p>Contenu:</p> <p><u>ATTENTION VERSION AMENDEE</u></p> <p>La nouvelle répartition de l'impôt sur les personnes morales a conduit à de fortes variations de revenus pour certaines communes.</p> <p>Si toucher une part de cet impôt, sans avoir d'entreprises sur son territoire, marque une volonté de solidarité entre les communes ce qui est une bonne chose, il apparaît que laisser l'intégralité des frais d'équipements à charge des communes qui souhaitent développer leur tissu industriel pourrait en décourager plus d'une.</p> <p>Nous demandons au Conseil d'Etat d'étudier les voies et moyens pour, malgré cette nouvelle répartition du produit de l'impôt sur les personnes morales, maintenir voire favoriser les communes créatrices d'emplois. En particulier décharger ces communes d'une partie des coûts engendrés par ces implantations, ou en favorisant la part du fond dévolue aux places de travail plutôt qu'au nombre d'habitants.</p> <p>De plus, le Conseil d'Etat est invité à réfléchir sur les moyens à disposition pour favoriser l'emploi de résidents plutôt que des pendulaires hors canton.</p>	
<p>Développement (obligatoire):</p> <p>On constate, de plus en plus, que certains citoyens se demandent s'il est judicieux de développer leur tissu industriel au vu des faibles retombées financières pour la commune qui accueille une entreprise. Il n'est pas rare d'entendre que le trafic induit et les charges d'infrastructures créent plus de nuisances que le produit de l'impôt.</p> <p>Afin d'éviter que ce pessimisme ne l'emporte sur la nécessité de développer des entreprises sur le territoire communal, les signataires demandent au Conseil d'Etat d'étudier les moyens de favoriser l'implantation de nouvelles entreprises dans les communes qui disposent d'endroits pour les accueillir.</p>	

L'urgence est demandée:

oui

non

Auteur ou premier signataire	Autres signataires (suite)
Jean-Paul Wettstein	
Autres signataires (nom, prénom)	
Marc-André Nardin	
Sylvia Morel	

Champs encadrés en rouge = champs à remplir obligatoirement

ENVOYER